



CONVOCAATION

Formation ACCOMPAGNATEUR de club

Date : **samedi 1^{er} Décembre 2018**

Lieu : **salle de la Bosque - Chemin de la Bosque - 13770 Venelles (parking du cimetière) [plan ci joint](#)**

Rendez-vous : **13h30**

Durée de la formation : **½ journée**

Formateurs : **Bernard TAUZIAC, Jacques SPINELLI, Lucie VAN HOUDT - délégation formation des cadres FFS au sein du CRAP**

A qui s'adresse la formation

Aux dirigeants habituels œuvrant au sein du club et/ou accompagnants les moniteurs sur les pistes, aux parents accompagnants avec leur véhicule les jeunes dans les courses régionales, et enfin aux jeunes non encore en âge de postuler au monitorat mais désireux de s'investir dans l'encadrement des groupes de ski

Les sujets abordés sont divers (assistance aux Moniteurs Fédéraux, serre fil, conducteur de minibus, assistance logistique courses, toute action bénévole au service du club ...)

Contenu de la formation

- Mise en situation préalable à la formation Accompagnateur de club
- Présentation de la Fédération Française de Ski
- Organisation et fonctionnement d'un Club FFS.
- Sensibilisation à l'adhésion, à la prise de la licence dirigeant obligatoire, couverture juridique du bénévole.
- Accompagnement et logistique d'une compétition
- Rôle et prérogatives de l'accompagnateur et en particulier dans son assistance au Moniteur Fédéral.
- Notions élémentaires de sécurité dans les différents domaines de la vie du club.
- Contrôle élémentaire des équipements techniques et protections.
- Règles de conduite des usagers des pistes et de l'utilisation des remontées mécaniques
- Prise en charge des transports
- Remise du certificat attestant du statut officiel de la FFS attribué en fin de session



CONVOCAATION

Conditions

Les candidats qui postulent au statut officiel ACCOMPAGNATEUR mis en place par la FFS, devront en préalable à la réunion de formation, avoir validé leur licence dirigeant pour la nouvelle année (fiche d'inscription ci jointe)

La participation financière à cette formation est de 10€ à régler par chèque à ordre du CS AP, à remettre en début de séance

Supports remis : documents non exhaustifs pouvant être enrichis par vos apports

- Présentation FFS
- Recommandations sécuritaires
- Contrôle de l'équipement individuel et des règles sanitaires de base (bon sens...)
- 10 règles du bon skieur ou snowboardeur
- Règles de conduite pour tous les usagers des pistes et règles de conduites sur les remontées mécaniques
- Modèle d'attestation signée par l'accompagnateur, le responsable régional et le Président de comité
- ...

**En cas d'empêchement, merci d'en informer les organisateurs
avant la session de formation**

Bernard TAUZIAC 06 80 68 76 21

La délégation Formation
des cadres du CRAP